



# AVIS

## Modification du PPAS « 8 A TER » de la commune de Molenbeek-Saint-Jean

20 septembre 2012

<b>Demandeur</b>	Commune de Molenbeek-Saint-Jean
<b>Demande reçue le</b>	6 septembre 2012
<b>Demande traitée par</b>	Commission Aménagement du territoire / Mobilité
<b>Demande traitée le</b>	13 septembre
<b>Avis rendu par l'Assemblée plénière le</b>	20 septembre

## Préambule

**Le Conseil** remet son avis sur base de l'article 48, § 3 du Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire et de l'arrêté du 30 septembre 2010 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale désignant les administrations et instances appelées à émettre leur avis sur le projet de PPAS et, le cas échéant, sur le rapport sur les incidences environnementales.

## Avis

### 1. Considérations générales

**Le Conseil** tient à rappeler que selon ce même article 48, §3, il aurait dû être consulté simultanément à l'enquête publique. L'enquête publique se déroule du 17 août 2012 au 16 septembre 2012. Or **le Conseil** n'a été saisi de cette demande d'avis que le 6 septembre 2012. Ceci réduit d'autant le délai accordé au Conseil pour remettre son avis.

#### 1.1 L'évolution démographique en Région de Bruxelles-Capitale

Au regard de l'évolution démographique attendue dans les prochaines années en Région de Bruxelles-Capitale, **le Conseil** souligne positivement la possibilité prévue d'implanter une crèche ainsi que l'extension de la zone d'équipements de l'école de Condor/Tamaris. Ces deux projets permettront en effet de répondre partiellement à la demande croissante de places en termes d'accueil de la petite enfance et scolaire.

**Le Conseil** souligne également positivement la volonté de la commune d'aménager les espaces verts afin d'en faire des lieux de passage et de vie plus confortables et plus sécurisants.

Afin de tenir encore plus amplement compte de l'évolution démographique et plus particulièrement du besoin pressant en logements, **le Conseil** suggère à la commune de Molenbeek-Saint-Jean de mener une réflexion afin d'envisager les possibilités d'augmenter, sur le long terme, le nombre de logements dans ses PPAS.

\*  
\*       \*